CHAPITRE 2.2

Charte et label balbutiants

Sandrine
Assistante comptable

Un premier label (et le seul aujourd'hui en la matière) a été mis en place par les pouvoirs publics en décembre 2012. Ce Label Relations fournisseur responsables[11] s'inscrit dans le prolongement et la mise en application des dix engagements pour des achats responsables définis par la Charte des Relations fournisseur responsables[12]. Afin de consolider leur engagement de progrès en matière d'achats, toutes les entreprises adhérant aux principes de la Charte peuvent se porter candidates à une labellisation, décernée par la Médiation inter-entreprises, sur la base d'une évaluation des politiques d'achats réalisée par le cabinet Vigeo.

(11) http://www.relations-fournisseur-responsables.fr/le-label-relations-fournisseur-responsables/

(12) Voir la charte sur http://www.relations-fournisseur-responsables.fr/charte-relations-fournisseur-responsables/contenu-de-la-charte-relations-fournisseur-responsables/